

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 32

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

30

Nombre de votants :

30

Date de convocation :

27 septembre 2024

**Date d'affichage de la
liste des délibérations :**

8 octobre 2024

Objet : Fonds

**d'Initiatives Sportives :
Association Sportive
(AS) Collège Jean Vilar**

L'AN deux mille vingt-quatre, le **3 octobre** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 27 septembre, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Salle Attiret Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BAGES, BALLET, Mmes BERTHELEMY, CHAMPEL, MM. DE ROCQUIGNY, DESMARETS, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mme GRENET, MM. HEBERT, LARRAUFIE, Mme LYON, M. MONNET, Mme NIORT, MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mme ROUSSEL, M. SEMANA (à partir de la question n°10), Mmes STORKSEN, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

Mme Elodie ACKNIN, Conseillère Municipale Déléguée
absente

M. Jean-Pierre BOISSET, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

M. Boris BOUCHET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Mathéo HEBERT

M. Pierre CHASSAING, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Pierrick VERMOREL

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Véronique FEUERSTEIN

Mme Suzanne MACHANEK, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Monique STORKSEN

Mme Virginie MOURNIAC-GILORMINI, Conseillère Municipale Déléguée
absente

Mme Christine PIRES-BEAUNE, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Véronique LYON

M. Mickaël SEMANA, Conseiller Municipal
absent jusqu'à la question n°9

Mme Géraldine TOVAR, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Sandrine ROUSSEL

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Jean-Michel DE ROCQUIGNY

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2024

QUESTION N° 13

OBJET : Fonds d'Initiatives Sportives : Association Sportive (AS)
Collège Jean Vilar

RAPPORTEUR : Daniel GRENET

Question étudiée par la Commission n° 3 « Qualité de vie et animation » qui s'est réunie le mercredi 18 septembre 2024.

Le Fonds d'Initiatives Sportives prévu au budget vise à aider les clubs sportifs, lors de manifestations exceptionnelles, ou qui ont à engager des dépenses supplémentaires à destination d'un public ou événement spécifique.

Dans ce cadre, il est proposé de verser une subvention exceptionnelle pour un montant de :

- **300 €** à l'AS Collège Jean Vilar, qui a dû engager des frais de déplacements imprévus suite à la participation de sa section gymnastique aérobic aux Championnats de France à Metz en juin dernier.

Les gymnastes de l'association ont représenté de la plus belle des manières le Collège et la Commune puisqu'elles ont réussi à se placer sur la plus haute marche du podium, et ce, pour la 3^{ème} année d'affilé.

Les crédits seront prélevés sur le Fonds d'Initiatives Sportives, chapitre 65, article 6574, enveloppe 2916, dont le solde sera alors de 2 400 €.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver le versement d'une subvention de 300 € à l'AS Collège Jean Vilar**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 3 octobre 2024

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL